

COMMUNE DE CARISEY

CONSEIL MUNICIPAL

7 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION 28 FEVRIER 2024

QUORUM : 5

PRESENTS

Pascal ETCHART, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Jacqueline ROBINET, Josette ROUGET, André BLANCHARD, Matthieu PAPPALÉPORÉ et Pascal LHOTE.

ABSENTS EXCUSÉS

Maryse DEPUYDT ayant donné pouvoir à Pascal LHOTE.

ABSENT

Secrétaire de Séance : Olivier VARIN

8.3 VOIRIE

DELIBERATION 2024-006

SÉCURISATION DE LA ROUTE DE FLOGNY LA CHAPELLE : CHOIX DU PRESTATAIRE

VU la décision prise lors du Conseil Municipal du 07/12/2023 concernant la sécurisation de la route de Flogny la Chapelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour et une abstention (André BLANCHARD),

DECIDE de sélectionner l'entreprise MANSANTI pour la réalisation des travaux de sécurisation de la route de Flogny la Chapelle pour un montant de 11 932 € HT.

AUTORISE le Maire à signer les devis et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

6.1.7 AUTRES

DELIBERATION 2024-007

CONVENTION AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER : ESPACE SANS TABAC

Considérant la proposition de la Ligue Contre le Cancer de créer une zone non-fumeur à proximité de l'école primaire du village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CHOISI d'adhérer à la convention proposée par la Ligue Contre le Cancer,

DECIDE de mettre en place une zone non-fumeur devant l'école primaire de Carisey,

AUTORISE le Maire à signer la présente convention et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

8.8.5 DIVERS

DELIBERATION 2024-008

PLAN D'ÉPANDAGE DU METHANISEUR C.E.R.E.S GERMINY

La commune de CARISEY est concernée par le plan d'épandage pour 6 parcelles représentant une surface d'environ 29 hectares appartenant à différents exploitants.

Sous réserve que les parcelles dénommées GER-40, GER-41 et PET-21 respectivement cadastrées ZE-128, ZP-101 et ZS-007 ne fassent pas partie du plan d'épandage en raison soit de leur grande proximité au village (ZE-128) ou de leur intégration au périmètre de captage du SIAEP du Moulin des Fées (ZP-101 et ZS-007).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 7 voix pour et 2 voix contre (Pascal ETCHART et Marie-Laure CAPITAIN) et sous réserve des modifications demandées,

EMET un avis favorable au plan d'épandage de la société C.E.R.E.S GERMIGNY

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

DELIBERATION 2024-009

TRANSFORMATION DU SMBVA EN EPAGE : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Considérant qu'il appartient aux organes délibérants de chaque membre du syndicat d'approuver la transformation en EPAGE et le projet de nouveaux statuts du SMBVA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la transformation du SMBVA en EPAGE sur le bassin de l'Armançon ainsi que le projet de nouveaux statuts présenté.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire et à transmettre cette délibération au Président du SMBVA.

9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES

DELIBERATION 2024-010

MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS AU CONTROLE DE LEGALITE

La commune de Carisey a été contacté par la Préfecture de l'Yonne afin d'adhérer au programme ACTES.

Cette dernière nous a fait parvenir une convention afin de contractualiser notre participation au programme ACTES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE l'adhésion de la Commune de Carisey au programme ACTES,

AUTORISE le Maire à signer les conventions et tous les autres documents nécessaires à la mise en place de ce programme

8.3 VOIRIE

DELIBERATION 2024-011

SÉCURISATION DU FOSSE DU CLEON ROUTE DE DYÉ

Considérant la dangerosité de la situation engendrée par la dégradation du fossé liée au passage d'engins à fort tonnage sur le chemin communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de sélectionner l'entreprise GCTP pour la réalisation des travaux de sécurisation du fossé du Cléon pour un montant de 3991.11 € HT

AUTORISE le Maire à signer le devis et tous les autres documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibérations envoyées en Préfecture pour contrôle de légalité le 12 mars 2024

Auteur de l'acte : ETCHART Pascal, Maire

Affiché et mis en ligne 12 mars 2024

